

**Compte-rendu sommaire
de la séance du Conseil municipal
du lundi 11 juillet 2016**

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 juillet 2016 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Sylvie QUENETTE, Olivier KRYSIAK, Christelle DOUAY, Sabrina GASPARD, Thibaut COLLAS, et Fabienne BIZERAY.

Ont délégué leur droit de vote :

Marc VIRION, représenté par Laurence LANNOY
Rafaël DA SILVA, représenté par Patrice GOUIN
Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Danièle BLAS
Claire MENNE, représentée par Michel FRANÇAIX
Bruno LUZI, représenté par David LAZARUS
Guillaume NICASTRO, représenté par Sabrina GASPARD
Pierre ORVEILLON, représenté par Fabienne BIZERAY

Absents :

Dominique SUTTER
Gilles VIGNÉ
Aline LOUET
Pascal BOIS
Christian BERTELLE
Rachel ALIART-LOPES

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20 h. 38.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (16 présents, 6 absents et 7 pouvoirs, soit 23 votants).

Sabrina GASPARD est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 26 mai 2016 est approuvé à l'unanimité (soit 23 voix pour).

RAPPORT N°1 : Règlement Chambly Playa

Rapporteur : Christelle BERTRAND

L'édition 2016 de Chambly Playa aura lieu cette année comme l'année précédente au Parc Chantemesse.

Quelques modifications ayant été apportées au règlement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le nouveau règlement de « Chambly Playa ».

RAPPORT N°2 : Convention d'objectifs et de financement avec le FC CHAMBLY

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 29 juin 2015 une convention d'objectifs et de moyens avec le FC CHAMBLY a été signée pour la saison sportive couvrant la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Cette convention arrivant à échéance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le FC CHAMBLY une nouvelle convention pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

RAPPORT N°3 : Acquisition de la salle Pierre Séward

Rapporteur : David LAZARUS

La municipalité souhaite acquérir et restaurer la salle Pierre Séward, ancienne salle des fêtes et de spectacle de la cité SNCF du Moulin Neuf.

Par délibération en date du 14 juin 2016, le conseil d'administration d'ICF NORD-EST en a fixé le prix d'acquisition à 60.000 €.

Compte-tenu de l'avis des services de France Domaines en date du 18 décembre 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ APPROUVE l'acquisition de la Salle Pierre Séward ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

RAPPORT N°4 : Acquisition de l'ancien centre social SNCF

Rapporteur : David LAZARUS

La municipalité souhaite acquérir et restaurer l'ancien centre social de la cité SNCF du Moulin Neuf.

Par délibération en date du 14 juin 2016, le conseil d'administration d'ICF NORD-EST en a fixé le prix d'acquisition à 40.000 €.

Compte-tenu de l'avis des services de France Domaines en date du 18 décembre 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ APPROUVE l'acquisition de l'ancien centre social SNCF ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

RAPPORT N°5 : Avis du conseil municipal sur l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques par le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60)

Rapporteur : Gérard PAVOT

Dans le cadre du déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire du S.E. 60, l'avis du conseil municipal est sollicité par le syndicat.

Ce projet, pour 41 bornes en zone urbaine, a obtenu le soutien de l'ADEME et du Département de l'Oise, respectivement à hauteur de 50 et 25 % du coût HT des travaux. Les 25 % restants sont à la charge du SE60. Au-delà de 41 bornes, les villes auront en charge 75 % du coût des travaux.

Le fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif seront assurés par le SE 60. Les autres coûts (entretien, dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement et consommation électrique), évalués à 1.250 €TTC par an et par borne, seront financés par les communautés de communes ou, à défaut d'accord, la commune d'implantation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ ADOPTE les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » ci-annexées.
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.
- ❖ S'ENGAGE à mettre à disposition, à titre gratuit, pendant 5 ans à compter de la mise en service du dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, 2 emplacements de stationnement par borne.
- ❖ S'ENGAGE à verser au SE60 la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation approuvés par la présente délibération.
- ❖ S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SE60.

RAPPORT N°6 : Aménagement d'un équipement sportif de proximité par le Département de l'Oise

Rapporteur : Marc VIRION

La ville de Chambly souhaite se porter candidate pour recevoir du Département un équipement sportif de proximité supplémentaire.

A cette fin,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour) :

❖ S'ENGAGE :

- à céder au Département, pour l'euro symbolique et pour la période nécessaire à la réalisation des travaux, une partie du Parc urbain de la Marnière correspondant à l'emprise de l'aire de sports à implanter ;
- à prendre acte de la restitution de cette parcelle dès l'achèvement des travaux ;
- à prendre acte que la participation financière de la commune est évaluée à 25 % du coût global des travaux estimé entre 120.000 € et 140.000 € ;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Département de l'Oise.

RAPPORT N°7 : Approbation du règlement de voirie

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le présent règlement qui vise à définir les conditions administratives, techniques et financières d'exécution des travaux sur les voies publiques ainsi que leurs dépendances.

RAPPORT N°8 : Approbation du règlement d'assainissement

Ce point est reporté à une prochaine séance.

RAPPORT N°9: Rapport d'activités 2015 GRDF

Rapporteur : Patrice GOUIN

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics font obligation à l'exécutif de la commune de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur l'exercice précédent.

Le conseil municipal,

- ❖ A PRIS CONNAISSANCE du rapport annuel établi par Gaz Réseau de France pour l'exercice 2015.

RAPPORT N°10 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ APPROUVE les créations de postes suivantes :

FILIERE ANIMATION

- 2 animateurs territoriaux, permanents, à temps complet
- 1 adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe, permanent, à temps complet

FILIERE MEDICO-SOCIALE

- 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet
- 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe, permanent, à temps complet

FILIERE POLICE

- 1 brigadier chef principal, permanent, à temps complet

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 attaché principal territorial, permanent, à temps complet
- 1 attaché territorial, permanent, à temps complet, assurant les fonctions suivantes :
 - du management de l'équipe « communication-événementiel » et de suivi budgétaire
 - de la responsabilité de la communication municipale
 - de la conduite des actions portant sur l'évènementiel municipal
 - de rédaction d'une partie des supports et suivi de production
 - de gestion des relations presse et autres médias
 - de la gestion d'outil marketing en faveur de la dynamisation économique et commerciale

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de maximale de 3 ans, compte tenu des besoins du service, la continuité de l'activité dont il s'agit devant être assurée, l'absence de ce cadre portant préjudice au bon fonctionnement du secteur de la communication et de la dynamique à poursuivre en matière d'attractivité du territoire de CHAMBLY.

L'agent devra donc justifier d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau 1, d'une expérience sur un poste similaire, de connaissances des acteurs et politiques dans ce domaine.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement d'attaché territorial.

- 2 rédacteurs territoriaux, permanents, à temps complet, dont un emploi d'acheteur public et un emploi de responsable de la vie associative
- 4 adjoints administratifs de 1^{ère} classe, permanents, à temps complet

❖ ADOPTE le tableau des effectifs suivant :

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE
DIRECTION		1
Directeur Général des Services	A	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		37
Attaché principal	A	2
Attaché	A	6
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur	B	3
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	9
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	10
FILIERE ANIMATION		11
Animateur	B	3
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	7
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	1
FILIERE CULTURELLE		5
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	3
FILIERE MEDICO SOCIALE		17
Puéricultrice	A	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	1
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	C	4
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	2
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	6
ATSEM 1 ^{ère} classe TNC 70%	C	2
FILIERE POLICE MUNICIPALE		4
Chef de service principal 2 ^{ème} classe	B	1
Brigadier chef principal	C	1
Brigadier	C	2
FILIERE SPORTIVE		2
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	B	2
FILIERE TECHNIQUE		60
Ingénieur principal	A	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1
Technicien	B	1
Agent de maîtrise principal	C	1
Agent de maîtrise	C	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	4
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	31
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 80%	C	9
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 70%	C	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 50%	C	2
TOTAL TOUTES FILIERES		137

AUTRES EMPLOIS :		
Responsable des infrastructures informatiques, des réseaux de télécommunication et des NTIC	A	1
Coordonnateur de chantier	B	1
EMPLOIS NON PERMANENTS :		
Directeur de cabinet	A	1
Rédacteur	B	1
Contrat d'apprentissage		3
Emplois d'avenir		10

RAPPORT N°11 : Modification du règlement intérieur des structures enfance

Rapporteur : Marie-France SERRA

Les règlements des services suivants doivent faire l'objet de modifications, notamment afin de prendre en compte la mise en œuvre, dès la rentrée 2013, de la réforme des rythmes scolaires :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour) :

❖ **AUTORISE** la modification des règlements intérieurs suivants :

1. Accueil Périscolaire et de Loisirs
2. Multi-Accueil Arlequin

RAPPORT N°12 : Convention avec la commune de Mesnil-en-Thelle pour l'accueil CLSH en août 2016

Rapporteur : Marie-France SERRA

En raison du faible nombre d'inscriptions au centre de loisirs au mois d'août, la commune de MESNIL-EN-THELLE n'est pas en mesure d'assurer ce service pour cette période.

Afin de ne pas pénaliser les familles qui en ont besoin, la municipalité de MESNIL-EN-THELLE a sollicité la ville de CHAMBLY pour que des enfants domiciliés ou scolarisés à MESNIL-EN-THELLE puissent être accueillis dans nos structures, à savoir le Pavillon Conti ou l'espace Léo Lagrange.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (23 voix pour) :

- ❖ **APPROUVE** ces dispositions ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Séance levée à 22h.45.

A Chambly, le 12 juillet 2016



(Handwritten signature)